

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 5 juillet 2024
N° CP-2024-6-6-2
N° applicatif 8876

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

CONTRAT DEPARTEMENTAL LECTURE - AVENANT À LA CONVENTION ET CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DU GRAND-EST

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace est engagée dans une politique de lecture publique ambitieuse et novatrice. L'Etat souhaite reconnaître encore davantage cet engagement, en augmentant son soutien financier, dans le cadre de son soutien accordé via le Contrat Départemental Lecture. L'Etat propose d'augmenter son soutien financier de 20 000 € annuels, pour les années 2024 et 2025. Soit une recette supplémentaire de 40 000€ pour la Collectivité européenne d'Alsace. Par cette augmentation, l'Etat reconnaît des actions fortes réalisées par les agents de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de son Schéma de développement de la lecture publique ; organisation de la formation d'auxiliaire de bibliothèque, renouvellement de l'offre d'accompagnement des bibliothèques notamment. Ces actions n'engendrent aucune nouvelle dépense pour la Collectivité européenne d'Alsace ; l'Etat reconnaît la mobilisation des ressources humaines existantes, et la transformation de leurs missions, pour une action publique toujours plus efficace et pertinente.

La mise en œuvre du Contrat, tel qu'initialement conclu en juillet 2023, se poursuit avec la mise en place d'une convention-cadre avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires du Grand-Est.

Préambule

La Collectivité européenne d'Alsace est engagée dans une politique de développement de la lecture et des bibliothèques ambitieuse. Cet engagement est pris dans la délibération n°CD-2022-4-6-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 octobre 2022 relative à la politique de lecture publique, et a été consolidé par la délibération n°CD-2024-1-6-3 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 mars 2024 relative au schéma de développement de la lecture publique en Alsace.

Cet engagement de la Collectivité européenne d'Alsace est reconnu par l'Etat, via l'action de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à travers un Contrat départemental Lecture. Initialement approuvé en date du 7 juillet 2023, le Contrat départemental lecture (CDL) 2023-2025 – délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité

européenne d'Alsace n°CP-2023-6-6-2, il est proposé aujourd'hui de faire évoluer ce contrat afin d'y valoriser les derniers engagements de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de développement de la lecture sur ton territoire.

I) Avenant 2024-2025 au Contrat départemental lecture 2023-2025 : deux nouveaux axes de développement reconnus

Le Contrat départemental lecture 2023-2025 s'articule autour de trois axes forts :

- Renforcer l'esprit critique, à travers l'éducation aux médias et à l'information ;
- Libérer les imaginaires et stimuler la création littéraire ;
- Lutter contre l'illettrisme.

Suite à l'approbation du Schéma de développement de la lecture publique en Alsace, il est proposé d'augmenter le Contrat départemental lecture, pour la période 2024-2025, de deux axes supplémentaires :

- Mettre en œuvre une stratégie de labellisation pour encourager la coopération entre les bibliothèques du bloc local ;
- Soutenir la formation des bibliothécaires alsaciens pour accélérer la transformation des bibliothèques comme lieux de vie.

Ces deux nouveaux axes, dans lesquels la Collectivité européenne d'Alsace valorise des actions (y compris réalisées directement par ses équipes) prévues dans le cadre de sa politique de lecture publique et de son schéma de développement de la lecture publique, ne nécessitent pas d'inscription de crédits supplémentaires. Le contrat départemental lecture valorise en partie les ressources humaines mobilisées dans le cadre des projets reconnus par le contrat. Leur reconnaissance par l'Etat, via le Contrat départemental lecture, permettra une recette complémentaire de 20 000€ en 2024 et 20 000€ en 2025. Le soutien de l'Etat, pour la période 2023-2025, passe donc de 105 000€ à 145 000€ sur la durée du contrat.

L'avenant au contrat départemental lecture est joint en annexe au présent rapport.

II) Mise en œuvre d'une convention-cadre 2024-2027 de partenariat avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires du Grand-Est

Prévue comme action du Contrat départemental lecture 2023-2025, suite à des relations historiques entre la bibliothèque départementale et certains établissements pénitentiaires en Alsace, il est proposé de conclure avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires du Grand-Est un partenariat autour des axes suivants :

- Développer l'accès aux contenus culturels pour les personnes placées sous main de justice ;
- Mutualiser et développer les compétences en matière de dynamisation, de gestion et de modernisation des bibliothèques en milieu pénitentiaire ;
- Développer les actions d'animation et de médiation culturelles à destination des personnes placées sous main de justice.

L'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace se caractérise par le prêt de documents de la Bibliothèque d'Alsace, et par l'intervention ponctuelle d'agents de la Bibliothèque d'Alsace à des fins de formation à la gestion de la bibliothèque pénitentiaire, ou à l'appui à l'organisation d'actions de médiation en lien avec les objectifs prioritaires de la Collectivité européenne d'Alsace.

Dans le cadre de ce partenariat, et autour de ces axes, la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires du Grand-Est assure la coordination des actions avec tous les lieux de détention en Alsace :

- Centre de Détention d'Oermingen,
- Maison d'Arrêt de Strasbourg,

- Centre Pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach,
- Maison Centrale d'Ensisheim,
- Structure d'Accompagnement à la Sortie (SAS) de Colmar,
- Centre de semi-liberté de Souffelweyersheim,
- Les SPIP en milieu ouvert du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

La convention-cadre de partenariat est jointe en annexe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les deux nouveaux axes du Contrat Départemental Lecture, sur la période 2024-2025 :
 - o Mettre en œuvre une stratégie de labellisation pour encourager la coopération entre les bibliothèques du bloc local ;
 - o Soutenir la formation des bibliothécaires alsaciens pour accélérer la transformation des bibliothèques comme lieux de vie ;
- D'approuver l'avenant 2024-2025 au Contrat Départemental Lecture 2023-2025, joint en annexe au présent rapport, impliquant l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace à poursuivre les nouveaux axes ci-dessus.
- D'approuver l'engagement financier annuel de 40 000€ sur la période 2024-2025, affectées aux projets valorisés dans le Contrat départemental lecture (au total 80 000€, dépense déjà intégrée dans le budget ressources humaines), en contrepartie de quoi l'Etat contribuera au dispositif à hauteur de 20 000€ par an – soit au total 40 000€.
- De m'autoriser à signer ledit avenant au Contrat Départemental Lecture avec l'Etat – DRAC ;
- D'approuver la convention-cadre 2024-2027 de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires du Grand-Est, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Les crédits concernés seront encaissés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P171</i>	<i>O001</i>	<i>P171E02</i>	<i>T98</i>	<i>1257 - 74-74718-313</i>	<i>40.000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>40.000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer